



Clause de non concurrence en cours

Par **jmd**, le **16/03/2010 à 13:44**

Bonjour, suite à une rupture conventionnelle effective le 31 janvier 2010 mon contrat ayant une clause de non concurrence de 1 an rémunéré à 30 % mais sur un secteur géographique comprenant 25 départements sachant que j'exerce la fonction de directeur général pour une pme que notre activité était sur du marché public donc sur appels d'offres et notre secteur n'était que sur une petite partie du département mais question peut-on remettre en cause ma clause sachant que je viens d'avoir une proposition à 60 kms dans l'attente
JMD

Par **LeKingDu51**, le **16/03/2010 à 14:25**

Bonjour, Vous pouvez en effet remettre en cause la clause pour demander à ce que la limitation territoriale soit réduite mais à 60 kms de votre ancien lieu de travail, ça ne passera jamais.
Cdlt

Par **jmd**, le **16/03/2010 à 15:14**

merci de votre réponse peut-on remettre en cause la clause sachant que la limite géographique est disproportionnée et que les marchés ne se gagnent que par appels d'offres ouverts.
dans l'attente
JMD